



*pour une planète vivante**

WWF France
Bois de Boulogne
1 carrefour de
Longchamp
75016 Paris
France

Standard : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74

Communiqué de presse

Paris, le 10 novembre 2010

Thon rouge : la pêche industrielle toujours hors de contrôle en 2010

De nouvelles données examinées par le WWF et Greenpeace révèlent que la saison de pêche 2010 du thon rouge a connu de nombreux cas de non respect des règles ainsi que de nombreuses irrégularités dans les documents de traçabilité des poissons.

Les données, mises à la disposition des pays membres de l'ICCAT, figurent dans les rapports issus de la campagne de contrôle et d'observation internationale mise en place par cette instance. Les observateurs de l'ICCAT ont été présents sur les thoniers senneurs et dans les fermes d'engraissement de Méditerranée tout au long de la saison de pêche 2010.

Un cas concret montre comment de fausses déclarations ont permis à 18 tonnes de thon rouge d'un navire turc d'échapper complètement au système de documentation de l'ICCAT. Dans un autre cas, les observateurs ont signalé que les cages devant accueillir une nouvelle prise n'étaient pas vides avant le transfert ; les patrons pêcheurs leur affirmant que cette pratique était mise au point pour attirer les nouveaux thons rouges... Après une telle opération, la traçabilité des poissons aura bien du mal à être garantie.

De plus, sur les 23 observateurs de l'ICCAT placés à bord des senneurs espagnols et français, 15 ont déclaré avoir rencontré des difficultés à estimer la quantité de thon rouge lors du transfert dans les cages, dans la plupart des cas en reconnaissant que c'était « tout simplement impossible ». Ils ont donc dû croire et accepter l'estimation annoncée par le capitaine du navire ou par les plongeurs du navire remorqueur. Sur les 8 observateurs qui n'ont pas déclaré de tels problèmes, 3 étaient à bord de navires qui n'ont déclaré aucune capture.

Les irrégularités concernent la quasi-totalité des flottes méditerranéennes, notamment celle de la France, seul Etat à ce jour à avoir admis un dépassement de quota pour l'année 2007.

Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture et de la pêche déclarait lundi que « dès sa prise de fonction, en 2007, Michel Barnier a fait cesser les pratiques antérieures et fait strictement respecter la réglementation ». Ces propos sont contredits par l'analyse des rapports d'inspection qui démontre clairement que les pêcheurs industriels de thon rouge continuent d'estimer et de déclarer leurs captures sans un contrôle indépendant et efficace des autorités compétentes.

« Ces nouveaux éléments nous prouvent, qu'à l'inverse de ce qu'a affirmé Bruno Le Maire, la pêcherie industrielle du thon rouge est toujours hors de contrôle en Méditerranée ! Ce qui appelle à la plus grande prudence comme l'ont demandée les scientifiques de l'ICCAT. Les pays membres de cette commission doivent donc fixer un quota maximal de 6000 tonnes pour 2011 qui devrait être intégralement donné aux pêcheries artisanales. » a déclaré Isabelle Autissier, Présidente du WWF-France.

La réunion annuelle de l'ICCAT s'ouvre mercredi prochain à Paris.

L'analyse complète du WWF et Greenpeace :

http://assets.panda.org/downloads/wwf_official_data_reveal_extent_of_tuna_fiasco.pdf

ANNEXE

Le détail des données fournies par l'ICCAT apporte de solides preuves :

- De fortes divergences (jusqu'à 2,5 fois) entre les données de captures officiellement déclarées par les capitaines des navires de pêche dans les déclarations de transfert et les données déclarées par les capitaines des remorqueurs aux inspecteurs.
- De fortes divergences entre les données de captures officiellement déclarées par les capitaines des navires de pêche dans les déclarations de transfert et les données de captures reportées dans les documents officiels correspondants (BCD).
- D'incompatibilités entre le nombre et le poids des captures décrits par les observateurs et les données fournies par les BCD.
- De transferts en mer de cages de thon rouge entre remorqueurs sans les autorisations requises et de livraisons de poissons aux fermes par des remorqueurs différents de ceux ayant été officiellement déclarés pour le transfert.
- De transferts qui n'ont pas été enregistrés sur vidéo alors que c'est obligatoire.
- De remorqueurs opérant avec le système obligatoire de surveillance des navires par satellite (VMS) débranché ou sans aucun système VMS à bord.
- De Logbooks (Livres de bord) sans tous les renseignements obligatoires sur les opérations de pêche et de transfert.
- De BCD sans tous les renseignements importants sur les opérations de pêche et de transfert.
- De différentes versions d'un même BCD.
- De transbordements illégaux en mer.
- De remorqueurs sans BCD de capture original à bord.
- De remorqueurs enregistrant des informations incomplètes sur les déclarations de transfert.
- D'obstruction physique aux inspecteurs accrédités à bord des senneurs.
- De senneurs transférant du poisson sans l'autorisation de transfert nécessaire.
- De remorqueurs avec les déclarations de transfert non validées par les observateurs accrédités.
- De senneurs utilisant des BCD incomplets.
- De remorqueurs avec des cages comprenant pour chacune les captures résultantes de plusieurs transferts (de jusqu'à 8 différents) et ne disposant pas des données obligatoires de captures et de transfert.

Ceci met en évidence le fait que les remorqueurs, qui gèrent près de la totalité des prises des senneurs dans la région, continuent d'être complètement hors de contrôle - offrant ainsi une parfaite couverture à de possibles opérations de pêche illégale.

Contacts presse WWF-France :

Camille Lajus – Responsable presse : 01 55 25 84 61 - 06 15 39 24 95 / clajus@wwf.fr

Pauline Dame – Attachée de presse : 01 55 25 84 70 – 06 64 72 00 54 / pdame@wwf.fr